LE COIN DE LA FAMILLE

Mon tailleur de l'année dernière

Depuis l'an dernier, une évolution très nette s'est produite dans la ligne du tailleur, ce tailleur qui tient une si grande place dans notre garde-robe actuelle.

Si la jupe demeure droite et d'un écourté assez frappant, la veste s'est sensiblement allongée. Il n'est pas rare même de voir les basques des jaquettes descendant jusqu'à mi-jambe.

Avec une veste trop courte taillée il y a deux ans, comment obtiendrez-vous cette ligne nouvelle ?

Plusieurs solutions peuvent être utilisées. En apportant un soin très méticuleux à ces transformations », vous serez étonnée et ravie du résultat obtenu.

Si vous disposez d'un reste de tissu semblable à votre tailleur : *il vous est très facile de faire une incrustation à hauteur de la taille et d'y adjoindre une bosque d'une quinzaine de centimètres, à moins que vous n'ayez recours à une série de bandes horizontales qui permettent d'allonger la veste. Mais ce procédé réclame de l'adresse et beaucoup de patience.*

Avec des tissus différents *tant au point de vue du tissage qu'au point de vue des couleurs, vous pouvez obtenir un tailleur entièrement re-*

nouvelé. J'ai vu dernièrement un tailleur écossais, beige et marron. Le devant avait été entièrement changé, on avait utilisé pour le faire, un coupon de fin lainage bleu foncé. Le tissu récupéré avait servi à allonger le dos de la veste.

Si vous disposez d'un tissu différent mais de même teinte, *découpez, incrustations, adjonctions de larges poches... vous permettront d'obtenir cette longueur que réclame le tailleur.* 42.

Marie HARROUARD

Nos ouvrages

CHAUSSONS GARNIS DE FOURRURE (Pointure 37)

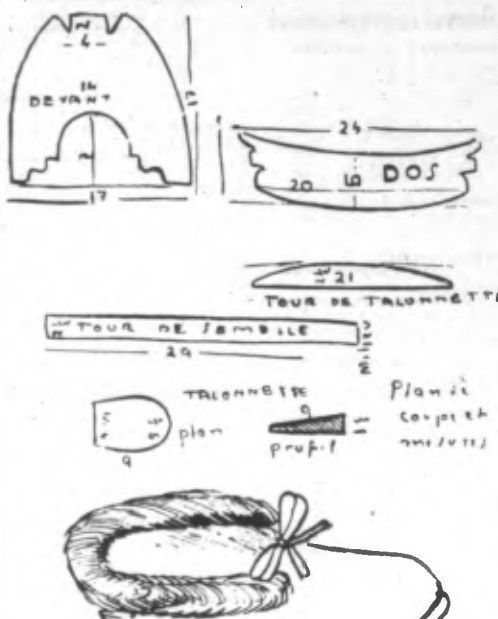

Préparez un patron selon le plan et taillez ce patron dans de la feutrine grenat, de la feutrine blanche et de la toile tailleur.

Prenez une semelle en peau souple de deux pointures plus grande que celle du chausson.

Préparez ensuite une semelle obtenue en collant ensemble deux ou trois semelles de liège. Puis, faites une semelle mince obtenue par un carton taillé recouvert de feutrine blanche.

Sur la semelle épaisse, fixez par quelques gros points des talonnettes de liège faites à l'aide de gros bouchons taillés suivant le schéma.

Assemblez, sur les côtés, le dos et le devant des chaussons taillés en feutrine grenat. Baguez sous cette feutrine la toile tailleur. Couturez sur les côtés la doublure en feutrine blanche et bâtissez le tout ensemble.

Couturez autour de la semelle de peau souple le tour de semelle en feutrine grenat, fermé en couture ouverte, puis, derrière, couturez avec le tour de semelle le tour de talonnette.

Placez la semelle épaisse à l'intérieur du chausson et fixez-la par un peu de colle forte. Fixez la semelle line en dessus.

Terminez le chausson en cousant tout autour une petite bande de fourrure. Sur le dessus du pied, mettez un petit nœud pour garnir.

Pour bien nettoyer la peau sans savon

La pénurie actuelle du savon et de corps gras, rend assez compliqués les soins de l'épiderme. Toutefois, avec un peu d'ingéniosité, vous pouvez résoudre ce problème.

Préconisons d'abord le **bain de vapeur** pris, chaque soir, pendant une dizaine de minutes, en exposant le visage au-dessus d'une cuvette d'eau aussi chaude qu'on pourra la supporter. Recouvrir la tête d'une serviette.

Ceci fait, il ne reste plus qu'à essuyer soigneusement le visage ainsi débarrassé de toutes impuretés.

La méthode du bain de vapeur a en outre l'avantage d'empêcher la formation des points noirs et des rides. Si celles-ci sont déjà dessinées on les massera doucement pendant le bain avec la pulpe des doigts toujours en remontant.

Une fois le bain de vapeur pris et le visage entièrement purifié, reste la toilette du matin.

Puisque nous avons peu de savon servez-vous d'un excellent produit que l'on trouve chez le pharmacien : **l'eau de borax en poudre.**

Pour les larges ablutions, vous mettrez deux cuillerées à soupe par litre d'eau. Pour le visage, il suffit d'une cuillerée à café par 500 gr. d'eau.

Il y a ensuite le **jus de citron.** Il n'en faut que quelques gouttes. Rincer immédiatement à l'eau fraîche.

Rappelons enfin que pour toutes les catégories d'épidermes, une pomme de terre cuite sans sel, en « robe des champs », puis pelée, finement écrasée et appliquée encore chaude sur le visage possède d'excellentes propriétés de nettoyage et nourrit en même temps l'épiderme. Rincer ensuite à l'eau tiède.

Mais, chères lectrices, n'employez ce dernier procédé que si vous ne voyez pas d'inconvénient à taper dans votre stock familial en constitution...

UN CADEAU sûr de plaire un billet DE LA LOTERIE NATIONALE

Les idées de Catherine...

L'ENTRETIEN DU DAIM

Vos chaussures de daim ont perdu leur bel aspect velouté. Remettez-les à l'état de neuf en les frottant avec du papier de verre moyen. Passez-les ensuite au liquide colorant, puis brossez-les avec une brosse dure.

POUR NETTOYER VOS ÉPONGES

Après chaque emploi, faites tremper vos éponges toute une nuit dans un demi-litre d'eau additionnée de jus de citron ou de vinaigre. Au matin, pressez, rincez à l'eau claire, et vos éponges seront complètement débarrassées de leurs impuretés.

HOROSCOPE DES PERSONNES NÉES EN DÉCEMBRE

Les personnes nées en Décembre sont placées sous le signe zodiacal du Sagittaire. Tempérament ardent, même brutal, aimant la force et les exercices physiques. Caractère libre et indépendant, énergique et volontaire. Sont habiles en paroles comme en actions. Ont de grandes prédispositions pour tous les efforts, tout ce qui est mouvement et activité.

Etant d'une nature ardente, ont une tendance à devenir rudes dans leurs mouvements, à exagérer leurs forces et surtout à prodiguer leurs efforts beaucoup plus qu'il ne faudrait.

Leurs qualités sont la franchise et la générosité.

LES HOMMES nés en décembre sont vifs, entreprenants, hardis, mais pas toujours réfléchis.

Ce sont de brillants causeurs, aux dehors agréables qui séduisent et plaisent beaucoup. Leur tempérament ne procède que par à-coups, tantôt calme et réservé, tantôt bouillant et impatient.

LES FEMMES sont gaies, enjouées, aimant à taquiner et à rire. Elles sont ardentes au plaisir, adorent le bal et toutes les distractions. Elles sont bien faites, surtout des hanches et des jambes. Leur tempérament est très mitigé, préférant le monde aux plaisirs sensuels. La famille et le foyer n'exercent pas une grande attraction sur elles. Ce sont des femmes du dehors !

EPILEPSIE
efficacement combattue par
ANTI-EPILEPTIQUE DE LIEBE
Résultat certain. Supprime les crises
Leberal, Fanyau, Lille. Tres Pbles

BOURSE DE PARIS du 1er Décembre 1942

Le premier cours est celui pratiqué à la séance précédente :

Fonds d'État Français. — 3 %, 96.95, 97.50 ; 5 % ann., 100.30, 100 ; 4 % 1917, 104.20, 103.20 ; 4 % 1918, 103.70, 103.70 ; 6 % 1920, 142.10, 142.10 ; à 1/2 % 1962 A, 103.45, 103.45 ; 4 1/2 % 1962 B, 102.40, 102.45 ; 6 % 1942, 96.16, 96.05 ; 3 1/3 % 1942, 96.95, 96.95 ; Cais. Aut. 5 % 1935, 122.25, 122 ; Obl. Trés. 4 1/2 % 1933, 1.655, 1.353 ; 4 % 1934, 4.254, 1.253 ; P. T. T. à 1/2 % 1929 C/500, 531, 531 ; Obl. Trés. 4 1/2 % 36 B, 138.80, 138.80 ; Bons Trés. à 1/2 % 1933, 1.120, 1.119 ; 4 1/2 % 1964, 1.096, 1.101 ; à % 1936, 1.103, 1.100 ; Cais. Aut. Tab., 1.030, 1.030.

Oradis Nationaux. — Cr. 1919, 646, 643 ; 1920, 576, 570 ; 1934, 1.112, 1.106 ; 1935, 1.112, 1.096.

Foncières et Communales. — Fonc. 1883, 355, 355 ; 1885, 409, 404 ; Com. 1891, 365, 366 ; 1892, 466, 473 ; Fonc. 1893, 450, 453 ; Com. 1899, 409, 409 ; Fonc. 1903, 439, 446 ; Com. 1906, 416, 422 ; Fonc. 1909, 211, 205 ; Com. 1912, 213, 206 ; Fonc. 1913 E 1/2 %, 447, 445 ; 1913 4 %, 530, 530 ; Com. 1930 4 %, 1.025, 1.008 ; Fonc. 1930 à 1/2 %, 996, 988 ; Com. 1931, 1.024, 1.016 ; Com 1931-32, 1.016, 1.016 ; Com. 1932, 1.021, 1.020 ; Emp. 1953, 1.056, 1.038.

Actions Françaises. — Compt. Esc., inc., 2.765 ; Crédit Lyon., inc., 7.000 ; Crédit du N., 696, inc. ; 516 Gle, 2.413, inc. ; Nord, inc., 2.200 ; El. et Gaz du Nord, 900, inc. ; Electr. du Nord, inc., 640 ; Thom Houston, 785, inc. ; Pérenchies, inc., 2.660 de. ; St Frères, inc., 1.325 ; Aciéries du Nord, 750, inc ; Conat Nord-France, inc., 1.305 ; Jeumont act., inc., 765 ; Denain-Anzin, inc., 3.430 ; Louvroil Montbard, inc., 1.530 ; Peugeot, 1.616, inc. ; Béthune, inc., 3.510 de ; Aniche, inc., 6.300 de ; Anzin, 2.100 de, inc ; Blanzy, 6.175, inc. ; Courrières, 1.070, inc. ; Escarpelle, inc., 6.350 de ; Lens, 1.425, 1.425 ; Ligny-les-Aire, inc., 375 ; Marles, 2.040, inc. ; Ostricourt, inc., 4.625 ; Vicoigne, 2.110, inc. ; Mokta El Hadid, 16.000 de, inc. ; Nickel, inc., 3.350 de. ; Lille Bonn. lord.), inc., 690 ; Air Liquide, 3.500, inc. ; Kuhlmann, 2.560, inc. ; Cultures Trop., inc., 510 ; Terres Rouges, inc., 1.650 de.

Ville de Paris. — 1871, 482, inc. ; 1875, 315, 320 ; 1876, 617, 522 ; 1892, 315, 322 ; 1894-96, 312, 612 ; 1898, 381, 384 ; 1899, 357, 365 ; 1904, 365.50, 366.50 ; 1910 2 3/4 %, 355, 332 ; 1910 3 %, 299, 299 ; 1912, 295, 298 ; 1928, 1.005, 1.015 ; 1929, 1.015, 1.016 ; 1930, 1.002, 1.005 ; Ville Paris 1930 lots, 1.007, 1.022 ; 1931, 999, 1.001 ; 4 % fortif., 990, 992 ; 1932, 1.021, 1.033 ; 1934 6 1/2 %, 1.000, 998 ; 1935, 991, 1.008 ; 1937, 996, 997 ; 1938, 1.025, 1.025.

Valeurs Françaises (Oblig.). — Dep Nord 4 % 1951 oct., inc., 2.050 ; 6 % 1951, inc., 975 ; 6 % 1955, 1.013, 1.005 ; 6 1/2 % 1936, 1.030, 1.036.

BOURSE DE LILLE du 1er Décembre 1942

Le premier cours est celui pratiqué à la séance précédente.

Charbonnages. — Albi, 3.900, 3.900 d. ; Albi (part) 5.900, 6.150 d. ; Aniche, 6.225, 6.225 ; Anzin, 2.055, inc. ; Béthune, 33.900, inc. ; Béthune (1/10), 310, 3.500 en coupon ; Blanzy, 6.175, 6.175 d. ; Brusy (coup. de 10), 710, 745 d. ; Brusy (coup. de 25), 715, inc. ; Carvin, 5.150, 5.150 d. ; Clarence, 540, 545 ; Commentry (Jce), 3.700, 3.600 d. ex droit ; Commentry (Cap.), 4.000, ex droit ; Courrières, 1.070, 1.070 d. ; Crespin, 135, ex droit ; Douaisis, 8.350, inc. ; Escarpelle, 6.905, 6.000 d. ; Lens A., 1.425, 1.426 ; Lens B., 610, 615 ; Liévin, 965, inc. ; Liévin (coup. de 30), 29.500, inc. ; Marles, 2.040, 2.040 d. ; Ostricourt, 4.500, 4.625 d. ; Thivencelles, 780, 776 ; Vicoigne, 2.135, 2.135 d.

Banques. — C. O. N., 695, inc. ; Union Mines, 900, inc.

Eaux - Transports. — E.L.R.T., 430, inc. ; Lyon, des Eaux (cap.), 8.130, 3.225 d. ; Lyon, des Eaux (Jce), 2.820, inc. ; Pierchon, 600, inc.

Electricité. — Artésienne, 830, 840 ; Béthunoise, 645, inc. ; Boulonnoise, 960, 960 d. ; Centr. du Gaz, 3.005, inc. ; Elect. Gaz Nord, 880, 900 d. ; Electr. Nord, 840, 850 ; Electr. N.-O., 1.240, inc. ; Energ. Nord-France, 932, inc. ; Gaz d'Hersin, 900, 900 ; La Roubaisienne, 6.150, 3.600 d. ; Sect. Billy, 970, 990 d. ; Un. Houillère, 620, inc.

Métallurgie. — Blanc-Misseron (ord.), 215, inc. ; Blanc-Misseron (prior.), 1.100, inc. ; Aciéries de Longwuy, 1.050, 1.040 d. ; Aciéries de Micheville, 1.900, 2.050 d. ; Aciéries du Nord, 750, inc. ; Aciéries Sambre et Meuse, 400, inc. ; Arbel, 2.260, 2.285 d. ; Chant. France, 1.700, 1.740 d. ; Atel. Nord France, 1.225, 1.290 d. ; Atel. Nord France (part.), 820, 880 d. ; Autos chen., 105, inc. ; Bleche, 1.410, inc. ; Cail, 1.325, 1.325 d. ; Delattre, 1.000, inc. ; Denain-Anzin, 3.330, 3.420 ; Electro-Métal., 435, 440 d. ; Fives-Lille, 1.920, 1.925 d. ; Marine, 1.400, 1.400 ; Nord-Est, 1.455, 1.450 d. ; Pont-Belge, 9.325, 9.710 d. ; Jeumont, 765, inc. ; Louvroil, 1.300, inc. ; St-Sauveur, 1.100, inc. ; Baulnes, 3.040, 3.150 d. ; Benelle, 1.630, 1.870 d. ; Tubes de Val., 1.095, inc.

Entreprises et Mater. Constr. — Carr. Dumont Vireux, 36, 50 d. ; Carr. Dumont Vireux (part.), inc. inc. ; Chaux et Cim. Lafarge, 14.200, 14.300 ; Chaux et Cim. Lafarge (section B 300), 4.200, 4.320 d. ; Ciments du Boul., 1.500, en liquidation ; Ciments Portland, 21.990, 22.100 d. ; Ciments Portland (part.), 84.200, inc. ; Cim. et Chaux Hydraul., 1.395, inc. ; Cim. Franc. et Port., Boul., 6.900, 7.200 ; Cim. Franc. et Port. Boul. (jouissance), 6.800, 6.600 ; Cim. de Oran, inc., inc. ; Cim. Pont-a-Vend., 4.300, inc. ; Desvroise, 6.750, 6.800 d. ; Indust. Ciments, inc., inc. ; Indust. Ciments (part), inc., inc. ; La Loire, 1.005, 1.020 d. ; Poliet et Chausson, 5.635, inc. ; Poliet et Chausson (part), 36.500, 36.800 ; Super Cim. Boulonnais, 80, 110 d.

Produits Chim., Huileries, Verreries. — Air liquide, 3.500, 3.500 ; Air liquide (part), 16.300, 16.500 d. ; Engr. d'Auby, 520, 650 d. ; Engr. de Roubaix, 2.050, inc. ; Glaces Nord France, 6.050, 6.400 d. ; Huiles goudrons et dérivés, 5.400, 6.600 d. ; Kuhlmann, 2.550, 2.550 d. ; Oxhydrique Française, 325, inc. ; Pechiney, 5.500, 6.600 ; Prod. Organo Chim., 1.210, inc. ; Rhône Poulenc, 4.050, 4.050 d. ; Saint-Gobain, Chauny et Ciney, 7.750, 7.750 d. ; Verin, de Libercourt, 640, inc. ; Verr. et Glac. d'Anicbe, 3.150, 3.630 d.

SPORTS

FOOTBALL

LES GIRONDINS DE BORDEAUX A FIVES

Dim. 6 Déc. à FIVES, une grande rencontre aura lieu à 14 h. 30. Les Girondins dont on connaît la belle exhibition récente à LILLE, donneront la réplique au S.C. Fives.

Les deux adversaires sont à égalité de points au troisième position, à un point du second, c'est-à-dire que la lutte sera serrée.

Les Girondins s'affirment de plus en plus : ne viennent-ils pas de battre le R.C. de France par 5 à 2 ; aussi les hommes de Bourbotte devront-ils se dépenser sans compter devant les Nemeur, Amsaudeau, Rolland, Prunost et autres.

Nul doute que l'on assistera à une rencontre serrée au cours de laquelle chacun voudra prendre l'ascendant sur l'autre.

Un service spécial de tramways F et CHAPELLE d'ELOQUES fonctionnera. Les bureaux de location habituels sont ouverts : détenteurs de cartes, détachez le coupon n° 10 contre tickets, à prendre au Secrétariat du Stade.

LE PROCHAIN TOUR DE LA COUPE DE FRANCE

Voici les rencontres prévues pour le 13 décembre dans notre région, sur le terrain du club premier nommé :

Charleville - F.C. Cataslen ; Avesnes - Mohon ; R.C. Lens - Auby ; Bruay - Drocourt ; Ol. Marcq - Auchel ; R.C. Roubaix - Hellemmes ; A.S. Sin - U.S. Tourcoing ; O.I.C. Lillois - Denain ; Arras - Fives ; Orchies - Armentières ; Bully - U.S. Valenciennes ; U.S. Boulogne - Excelsior R.T. (à Saint-Omer).

ATHLETISME

Le Critérium inter-clubs de Cross-Country

Cette intéressante épreuve mise sur pied par le comité des Flandres d'Athlétisme pour la 15e fois, débutera la dimanche 6 décembre.

L'éliminatoire du District terrien a été confiée à l'U.E.R.T. qui tracera le parcours dans les environs du stade Amédée Prouvost.

6 catégories sont prévues : cadets, 3 km., juniors, 6 km., et seniors, 6 kilomètres.

Classement par équipe obtenu par l'addition des places des quatre meilleurs athlètes de chaque catégorie.

Dossard à 9 h. 15 ; premier départ à 10 heures.

Les engagements sont à adresser d'urgence à M. Descampe, correspondant du club organisateur, 40, rue de Cassel, à Roubaix.

C'est le moment de donner des vitamines aux enfants !

Mettez fin aux méfaits de la sous-alimentation (*perte des muscles, perte de poids, retard de croissance, mauvaise dentition et même ramollissement des os*), avec les concentrés vitaminés d'un goût agréable (caramel sucré), vendus à présent par tous les pharmaciens sous le nom de Chlorofoline. Chacune de ces pastilles contient autant de vitamines A, C et D que 240 gr. de pain, 1 côtelette de veau, un demi-litre de lait et une livre de beurre. A base de *chlorophylle* anti-anémique, véritable sang végétal qui dans la plante capte les calories du soleil, la Chlorofoline active la croissance des enfants, développe les muscles, fait regagner du poids, fortifie les os, et endurcit l'organisme contre les méfaits des privations. Chlorofoline vitaminée, pharmacies seulement.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Jeudi 3 décembre 1942. — Soleil : Lever à 8 h. 29. — Coucher à 16 h. 34.

Aujourd'hui : Saint-François X. — Demain : Sainte-Barbe.

Tirages Financiers

TIRAGE DU 1er DÉCEMBRE 1942

Crédit National 5 % 1919. — Le numéro 5.124.721 gagne 1 million. Le numéro 3.164.433 gagne 600.000 frs.

Les cinq numéros suivants gagnent chacun 100.000 frs : 1.313.763 - 1.967.370 - 1.175.099 - 724.290 - 4.796.701.

Les dix numéros suivants gagnent chacun 50.000 frs : 119.379 - 4.720.303 - 1.966.461 - 500.738 - 4.354.903 - 310.936 - 6.649.616 - 7.068.206 - 2.665.474 - 6.564.387.

Imprimerie du Réveil du Nord
186, rue de Paris, LILLE
Le Gérant : Emile GEST

ANNONCES LÉGALES

Etude de Me BAVIÈRE, Notaire à DOUAI, 22, rue du Foot des Pierres, et de Me Gilbert GODIN, Avoué à DOUAI, 13, rue d'Arleux.

VENTE SUR LICITATION

En exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de DOUAI, le 23 octobre 1942, enregistré, aux requêtes, poursuites et diligences de :

1° Monsieur Louis, Joseph MONCHECOURT, cimentier, demeurant à Paris-Plège, 25, rue des Normands, veuf de Madame Marie Hagnerel ;

2° Madame Célestine OELVINCOURT, demeurant à Guersnain, veuve de M. François MONCHECOURT ;

3° Madame Julie, Stephanie DUCATILLON, demeurant à Guesnain, veuve de Monsieur Georges MONCHECOURT,

« agissant tant en son nom personnel qu'en sa » qualité de tutrice naturelle et légale de Suzanne, » Eugénie MONCHECOURT et Francine, Stéphanie » MONCHECOURT, ses deux enfants mineures, » issues de son union avec Monsieur Georges MONCHECOURT, son mari décédé ».

En présence ou lui dûment appelé de Monsieur Edouard LAMENDIN, retraité des mines, demeurant à GUESNAIN, route Nationale,

« pris en sa qualité de subrogé tuteur des mineures Suzanne et Francine MONCHECOURT, » aux-nommées, nommé à cette fonction par délibération du Conseil de famille dûment homologuée, » tenue sous la présidence de Monsieur le Juge de » Paix du canton sud de Douai, le 3 octobre 1942 ».

Il sera procédé, après l'accomplissement des formalités légales, en l'étude et par le ministère de Maître BAVIÈRE, Notaire à DOUAI, en présence de Maître DEVILLE, notaire à DOUAI, 21, rue Saint-Jean, le seize janvier 1943, à dix heures, à la vente aux enchères publiques de l'immeuble ci-après désigné :

COMMUNE DE GUESNAIN

Un immeuble situé Boulevard Pasteur ou Route Nationale (en face de la fosse St-René), comprenant **DEUX MAISONS**, dont l'une à usage d'estaminet et l'autre à usage d'habitation, ensemble le terrain, fonds et constructions en dépendant, d'une contenance de 9 ares 79 centiares, repris au cadastre, section B, numéros 166 p., 166 p.

Mise à prix ..... 120.000 francs

Aux clauses et conditions du cahier des charges dressé par Me BAVIÈRE, Notaire à DOUAI, et déposé en son étude.

Aux termes de l'ordonnance des autorités occupantes du 23 mai 1940 les biens situés en territoires occupés ne peuvent être vendus qu'à toute personne ayant et maintenant son domicile dans lesdits territoires.

Avis très important. — Il est rappelé que **seules les personnes ayant obtenu** de Monsieur le Préfet du Nord, l'**autorisation d'acheter**, conformément aux dispositions de la loi du 18 novembre 1940, **peuvent être déclarées adjudicataires.** Les personnes ou sociétés désirant solliciter cette autorisation peuvent, si elles le désirent, s'adresser d'urgence à Me BAVIÈRE, Notaire à DOUAI. — **La présente insertion vaut comme insertion légale prévue par la loi** et tient lieu de celle prescrite par le décret-loi du 29 novembre 1939 en exécution d'une ordonnance en date du 24 novembre 1942, de Monsieur le Préfet du Tribunal civil de DOUAI. En conséquence, dans le mois de la présente, toute personne ou société visée au décret du 1er septembre 1939, pourra former opposition vinfivée à la levée de la suspension des délais, par simple lettre recommandée adressée au greffier du Tribunal civil de DOUAI.

Pour tous renseignements, s'adresser : 1° à Maître BAVIÈRE, notaire à DOUAI, 22, rue du Pont des Pierres, rédacteur et dépositaire du cahier des charges ; 2° à Maître GODIN, avoué à DOUAI, 13, rue d'Arleux, poursuivant la vente, DOUAI, le 30 Novembre 1942 (signé : G. GODIN).

Enregistré à DOUAI, le 30 novembre 1942. Reçu 20 francs (signé : LE ROUZIC). 17.204

Etude de Maître J. COORON, Docteur en Droit, Avoué, 8, rue de Puébla, LILLE

Département du Nord — Arrondissement de Lille

Saisie Immobilière COLPAERT-DELECROIX

VILLE DE LOMME

Rue Neuve prolongée, n° 190

UNE MAISON à usage d'habitation A VENDRE par suite de baisse immobilière

L'adjudication aura lieu le **Mercredi 6 Janvier 1943, à 14 heures,** à l'audience publique des criées du Tribunal Civil de Lille au Palais de Justice de ladite ville. — Les enchères ne seront reçues que par ministère d'Avoués.

DESIGNATION :

Département du Nord — Arrondissement de Lille

VILLE DE LOMME

Rue Neuve prolongée, n° 190

UNE MAISON à usage d'habitation, sise à Lomme, rue Neuve prolongée, n° 190, comprenant :

Un rez-de-chaussée percé d'une grande baie et d'une double porte d'entrée. Il comprend deux pièces avec couloir, sur cour, un abri vitré dont les vitres sont brisées et tôles tordus.

Un premier étage percé sur rue d'une grande baie vitrée forme window en trois parties. Cet étage comprend deux pièces et un débarras.

Un second étage percé sur rue d'une grande baie vitrée forme window en trois partie Cet étage comprend une pièce sur rue et grenier derrière.

L'immeuble comprend une petite cave et les installations d'eau et d'électricité.

Jardin attenant au derrière de l'immeuble dans lequel est édifiée une petite remise en briques pour outillage. — La façade de l'immeuble est cimentée.

Le rez-de-chaussée et le premier sont loués à Mme Thomas et à M. Cuvelier, suivant conventions verbales. — Le second est libre.

Ladite maison est inscrite à la matrice cadastrale ainsi qu'il suit :

Département du Nord — première Direction des Contributions directes — Propriétés non bâties — Extrait de la matrice cadastrale de la commune de Lomme — Monsieur Colpaert-Delecroix Henri, cordonnier, rue Chaplin, n° 3, à Lille. — N° d'ordre au carnat 1.609. Folio 2.577, année 1942. Section B n° 594 p, rue Neuve prolongée, contenance 1 are 93 en terre et sol, revenu imposable 1.30.

Ouvrage par le Directeur des Contributions Directes soussigné, à Lille, le 21 septembre 1942. Pour le Directeur et par autorisation. L'inspecteur Rédacteur (signé) illisiblement.

Cadastre — Département du Nord Ire Direction — Arrondissement de Lille — Canton d'Haubourdin — N° du registre 1.609 — Extrait de la Matrice des Propriétés bâties de la Commune de Lomme pour l'année 1942. M. Colpaert Delecroix Henri NEANT. — Certifié conforme à la Matrice cadastrale déposée dans les archives de la Direction des Contributions directes à Lille, le 21 septembre 1942. Pour le Directeur, l'Inspecteur Rédacteur (signé) illisiblement.

Mise à prix ..... 30.000 francs

La vente se poursuit à la requête de la Société Anonyme du Crédit immobilier de l'arrondissement de Lille, dont le siège social est à Lille, rue de Tenremonde, n° 5, poursuites et diligences de ses directeurs et administrateurs domiciliés audit siège.

Ayant pour avoué Maître Godron, actuellement suppléé par M. QUAREZ, à l'encontre de : 1° M. Henri-François COLPAERT, cordonnier, demeurant à Lambersart, rue Bernard, n° 9 et de Mme Juliette Geneviève DELECROIX, son épouse, demeurant actuellement à Lomme, rue Albert-Thomas, n° 49, le mari pris tant en son nom personnel que pour assister et autoriser la dite son épouse ;

2° M. DEHEM, syndic liquidateur, demeurant à Lille, rue des Débris Saint-Etienne, 7 bis, pris en sa qualité de syndic de la faillite de M. Henri-François COLPAERT, sus-nommé, ainsi qu'il résulte d'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Lille, le 2 décembre 1936, enregistré.

N'ayant pas constitué avoué.

Purge légale. — Il est ici déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être prise inscription d'hypothèque légale devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication à péril de forclusion, conformément à la loi.

Avis important. — Conformément aux dispositions de la loi du 16 novembre 1940, seules les personnes ayant obtenu préalablement l'autorisation de M. le Préfet du Nord, pourront se rendre adjudicataires. Il est recommandé de solliciter cette autorisation au moins quinze jours d'avance.

Pour tous renseignements, s'adresser : 1° Au Greffe du Tribunal civil de Lille, au Palais de Justice de ladite Ville, où est déposé le cahier des charges ; 2° à Maître GODRON, docteur en droit, avoué poursuivant la vente, demeurant à Lille, 9, rue de Puebla, actuellement suppléé par M. QUAREZ.

Ainsi fait et rédigé par le soussigné, suppléant de Maître GODRON, Avoué à Lille, le 26 novembre 1942 (signé QUAREZ). 17.202

TANT DE LINGE A LAVER ?... Ne vous découragez pas !
Ne redoutez plus la fatigue du jour de lessive car vous avez maintenant à votre disposition la merveilleuse Poudre LEVER. Grâce à son aide précieuse, le linge retrouve rapidement sa blancheur première sans qu'il soit nécessaire de le frotter. Blancheur, travail plus facile et préservation du linge contre l'usure, voilà ce que vous offre la méthode LEVER.
Prix : 2 Fr. (Impôts droits d'entrée)
Lever
1 PAQUET REPRÉSENTE UNE RATION MENSUELLE de SAVON

Baume Tue-Nerf Mirigaa
MAUX DE DENTS
Expression Infaillible Antiseptique
Toutes pharmacies, France et Colonies : 6 F 75 (Taxe incluse)
P. GIRARD, Pharmacien, 5, rue Dupont, LILLE (Nord)

Etude de Me Félix VANDEWALLE, docteur en droit, Avoué à LILLE, 50, rue de l'Hôpital-Militaire.

ADOPTION. — A.J. Décision du 26-3-42. — D'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance de Lille, le Vinet octobre 1942, enregistré, sur la requête de Monsieur Raphael ROSE, employé de banque, demeurant à La Chapelle d'Armentières et actuellement prisonnier de guerre n° 7.618 M, Stammlager XII A (Allemagne) et de Madame Germaine Madeleine PETILLON, son épouse, demeurant à La Chapelle d'Armentières, assistée et autorisée de son mari. Ayant Me VANDEWALLE pour avoué, il a été extrait ce qui suit :

Le Tribunal, statuant en audience publique, le Ministère public entendu, Homologue l'acte d'adoption passé devant Me le Juge de Paix du canton d'Armentières, assisté de son greffier, le six juillet 1942. Dit qu'il y a lieu à adoption par Monsieur Raphaël-Adolphe ROSE, employé de banque, demeurant à La Chapelle d'Armentières, actuellement prisonnier de guerre en Allemagne, et Madame Germaine Madeleine PETILLON, son épouse, demeurant à La Chapelle d'Armentières, de la mineure VICTOR Irène Fernande, née le 2 mai 1930.

Dit que, conformément aux dispositions de l'article 350 par. 2 du code civil, l'enfant portera désormais les nom et prénoms de ROSE Irène Fernande au lieu de VICTOR Irène Fernande. Dit que cette adoption emportera par les présentes toutes les prérogatives et tous les avantages conférés par la loi à l'adoption. Dit que l'intéressée cessera d'appartenir à sa famille naturelle.

Ordonne que le dispositif du présent jugement sera publié et transcrit, conformément à la loi, sur les registres de l'Etat civil du lieu de naissance de l'enfant, avec mention en marge de l'acte de naissance de celle-ci en date du 2 mai 1930.

Fait défense à tous dépositaires des registres d'actes de l'état civil de délivrer bulletin extrait ou expédition de l'acte de naissance sans tenir compte de l'adoption.

Fait et jugé le vingt octobre 1942 à l'audience publique tenue par le Tribunal civil de première instance de Lille, à laquelle étaient présents et siégeaient MM. Labalette, président ; Brochut, vice-président ; Tacquet, juge ; Lemoine, substitut du Procureur de la République, assistés de Louchart, greffier. — Le Président (s.) Labalette. Le Greffier (s.) Louchart. — Visé pour timbre et enregistré en débet à Lille, A.J. le vingt-deux octobre 1942, folio 835 A, N° 1.133. Dû : Cent douze francs. Le Receveur (s.) RATEL. — Pour extrait : Signé VANDEWALLE. 17.201

VENTES

Etude de Me Victor CRÉTEUR, Huissier, 58, rue des Anges, Valenciennes, suppléé par Marcel CRÉTEUR. — **Vente Publique MAINO (Nord)**, rue du Marais. — **Une MACHINE A BATTRE** marque « La Française », Viernon, en bon état de marche, ainsi que le moteur électrique de 17 CV. Rendement journalier 90 à 100 quintaux, le Jeudi Dix Décembre à 14 h. 30. Au comptant, frais en sus. 17.200

Etude de Me Alberi DEVILLE, notaire à DOUAI (Nord).

AUBY

Rue Jean-Jaurès, n° 15. Au domicile et par suite du décès de M. DEGANDOOUAI

Mobilier de Culture Cheval Mobilier de Maison

A VENDRE aux enchères le **Vendredi 11 décembre 1942, à 13 h. 30,** par Maître Deville, Notaire à DOUAI. 17203

VENTES ACHATS LOCATIONS

Etude de Me Pierre DDUTRIAUX, successeur de Me PREVOST, Notaire à LILLE, 12 rue de la Chambre des Comptes. Tél : 714-54.

A VENDRE PAR ADJUDICATION PUBLIQUE et VOLONTAIRE, le Vendredi 18 Décembre 1942, à 14 heures précises, en la salle des Adjudications des Notaires de Lille, 7, rue de Puebla à LILLE.

I. — VILLE DE LILLE

DEUX MAISONS A USAGE D'ESTAMINET

1° 125 rue St-André — Mise à prix : 50.000 frs

2° 43, rue Gde-Chaussée — Mise à prix : 200.000 frs

II. — VILLE DE LAMBERSART

MAISONS A USAGE D'HABITATION

25, rue Desmazières, libre d'occupation

Mise à prix : 20.000 francs. — Pour renseignements, demandes d'autorisation préfectorale et visites, s'adresser en l'étude. 16.975

Femmes acheteuses Maison de transports, région de Lille, avec ou sans matériel. Ecrire Patteyn, 10, Place Simon-Vollant à LILLE. 31329

Tracadéra, très bel imm parfait état, 1.000 m2. Revenu net : 105.000. Prix 2.500.000. **Souquet,** 8, Bd des Italiens, PARIS. 11.331

ACQUÉREURS

Domaines, fermes, maisons, terres, etc... Ayant des agents dans toute la France, nous avons un choix varié et incomparable. Consultez-nous.

Ets R.I.C.I.N.
52, rue Faidherbe, LILLE. 15.107

GAZOGÈNES PRUVOST
POLYCOMBUSTIBLES
Mise en route sur gaz, sans litre lourd, conception purement mécanique. Application aux moteurs à essence ou Diesel. Livrable immédiat.
Gazogènes Montsaura, consulter-nous
MOTEURS PRUVOST
36 à 46, rue Benin-Pollet - Lille (Tél. 144.30)

Etude de Me FONTAINE, huissier à Lille, rue Basse, 44 - Tél. 548.35. — Adjudication le 16 décembre, à 14 heures, à la Chambre des Notaires, rue de Puebla. N° 7 à Lille, d'une propriété de rapport à Lille, rue du Grand Balcon, 35 et 36 et cour Bazin, 1 à 5. — **Mise à prix : 40.000 francs.**

Pour renseignements et autorisations préfectorales, s'adresser au notaire. 17.149

VOTRE AVENIR EST DANS L'ÉLECTRICITÉ
Cours le jour et le soir — Cours par correspondance
ECOLE CENTRALE DE T.S.F
12 rue de la Lune PARIS 2e — Téléphone Central 70-87
Annexe : 6, Eve Porte de Franee VICHY (Allier)
Ecrivez-nous, vous recevrez gracieusement le « GUIDE DES CARRIÈRES »

OFFRES D'EMPLOIS

CLERC DE NOTAIRE

actif et sérieux sachant bien liquider est demandé par Me César PIAT, notaire à Lille, 71, rue du Molinel. Bons appointements. Visa 656 I.R. 7. 17.175

CHERCHE BONNE

pour entretien maison et soigner 2 enfants.